

(1) Votre 3 pièces à partir de 705€/mois SANS APPORT

Exemple de mensualité valable pour un 3 pièces de 61,5m² et un balcon de 4,26m², lot 131 au 3^{ème} étage de la résidence « Cœur de Village » à Sarcelles, parking inclus, selon stock disponible. Détails en espace de vente.

Votre appartement en zone A pour 704,69€ par mois hors assurance sur 25 ans

Exemple représentatif d'un financement pour l'achat d'un bien en zone A pour 194.000 € (hors frais de notaire, garantie, dossier bancaire ou de courtage mis en apport par le client), 77.600 € de prêt à taux zéro sur 25 ans dont 15 ans de différé et un prêt amortissable à taux fixe de 116.400€ sur 25 ans à 1,75% (Sur la base d'un ménage composé d'un couple avec 1enfant et un revenu fiscal de référence n-2 de 35 000€, complément d'info 0% accordé par un établissement bancaire partenaire de Vousfinancer sous conditions).

Taux effectif global : 1,75% (hors assurance emprunteur et garanties obligatoires) - Soit 300 mensualités de 704,69 € - Coût total du crédit 17.407 € - Selon le barème en vigueur en janvier 2019 et sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement prêteur.

VousFinancer est une marque de Réponse Financement, courtage en prêts immobiliers et en assurances. Siège social : 36 E rue des vingt Toises 38950 Saint Martin Le Vinoux. Tél. 04 76 19 05 37. www.vousfinancer.com. SAS au capital de 400 000 €. RCS Grenoble 480 188 176, N° Orias 08044114 / Agence de Sarcelles franchisée du réseau Vousfinancer immatriculée au RCS Pontoise n° 750 873 614 – SARL VILLAGE CREDITS au capital de 10.000 € - Adresse et siège social : 169 avenue de la Division Leclerc 95200 Sarcelles– APE 6619B. Courtier en crédits immobilier et mandataire d'assurances immatriculé au registre de l'orias (www.orias.fr) sous le n° 13006483. Responsabilité Civile Professionnelle conforme aux articles L.512-6 du Code des assurances et L519-3-4 du Code monétaire et financier. Membre de l'Association professionnelle des intermédiaires en crédits (APIC). Vous bénéficiez d'un délai légal de réflexion de 10 jours. Lorsque la vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées par l'acquéreur. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par nos partenaires bancaires. Retrouvez tous nos partenaires bancaires sur www.vousfinancer.com